

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Rentrée judiciaire : l'obligation

C'EST l'exhortation formulée par le Premier président de la Cour des comptes, Gilbert Ngoulakia, représentant le corps judiciaire, hier, à l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux, en présence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRÈS trois mois de vacances statutaires, conformément à la loi, les juges, magistrats et avocats ont regagné, hier, le chemin des tribunaux, à la faveur de l'audience solennelle de rentrée judiciaire des cours et tribunaux. Une cérémonie qui a eu lieu au Palais de justice de Libreville, en présence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature. Un rituel judiciaire annuel précédé par l'audience solennelle d'installation du nouveau Premier président de la Cour de cassation, Julienne Olga N'Zamba Massounga épouse Tchikaya, première femme à accéder à cette haute et prestigieuse fonction (lire ci-contre).

Après la présentation de la promue par Constant Ngouali, président de Chambre, la nouvelle patronne de la Cour de cassation a annoncé ses intentions : "Je ne ménagerai aucun effort pour m'acquitter des obligations de ma nouvelle charge", a-t-elle déclaré.

Après l'allocution circonstancielle de l'intéressée, la Cour s'est retirée ; mettant ainsi un terme au premier acte de ladite rentrée judiciaire.

Par la suite, Gilbert Ngoulakia, Premier président de la Cour des comptes, représentant le corps judiciaire cette année, a effectué son entrée. Puis, Charlotte Mpagga, procureur général près ladite juridiction, a décliné le message du ministère public. Objectif : rappeler aux "Toges noires" le respect de l'éthique et de la déontologie, (lire pci-contre).

Gilbert Ngoulakia, quant à

lui, est revenu sur l'obligation régaliennne de consolider l'État de droit, et ce, à tous les niveaux. Avant de préciser d'entrée qu'il "s'agit d'une notion dont le raffermissement et la consolidation sont exigés par la plus haute autorité de notre pays à l'occasion de chaque session du Conseil supérieur de la magistrature".

Non sans souligner que le bilan des activités des cours et tribunaux, au titre de l'année judiciaire 2019-2020, est positif. En atteste, selon lui, les décisions rendues, les audits réalisés et les avis formulés par les différentes juridictions de l'ordre judiciaire, de l'ordre administratif et de l'ordre financier.

S'agissant précisément de la notion d'État de droit, le président de séance a estimé, à juste titre, que "l'État de droit doit englober, en pratique, les notions de l'État-providence et de l'État-gendarme".

Avant d'ajouter : "(...) La mise en œuvre de cette thématique implique, de manière complémentaire, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que les citoyens en tant que justiciables".

Le Premier président de la Cour des comptes estime que pour consolider l'État de droit, toutes les parties

prenantes doivent jouer leur partition. "L'implication des pouvoirs exécutif et législatif en la matière doit s'illustrer ou se concrétiser par la qualité des lois, ordonnances, décrets et arrêtés régissant les différents domaines d'activité de notre société, textes par eux adoptés, votés ou pris avant leur mise en application par le pouvoir judiciaire", a-t-il déclaré.

"(...) Les pouvoirs exécutif et législatif sont tenus de respecter la Constitution et la procédure prévue en matière d'élaboration, d'adoption et du vote desdits textes légaux en sollicitant, par exemple, les avis du Conseil d'État ou ceux de la Cour des comptes lorsque ces textes sont relatifs aux questions d'ordre financier et comptable relevant de la compétence de cette dernière haute juridiction", a-t-il poursuivi. Concrètement, a-t-il soutenu, pour "la consolidation de l'État de droit, les pouvoirs exécutif et législatif doivent respecter le principe de la séparation de pouvoirs".



Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, posant avec les hautes magistrats des cours et tribunaux.



n de consolider l'État de droit

L'exhortation du ministère public

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

COMME cela est de tradition à l'occasion de l'audience solennelle consacrant la rentrée judiciaire, le procureur près la juridiction qui préside ladite séance prend la parole pour porter le message du ministère public. Hier, cette charge incombait au procureur général près la Cour des comptes, Mme Charlotte Mpage.

Un message, comme elle l'a, à juste titre, souligné, délivré dans "un contexte marqué, entre autres, par les récriminations, à tort ou à raison, d'un bon nombre de citoyens sur les décisions de justice et le rappel des magistrats à la stricte observation des valeurs cardinales de la déontologie, de l'éthique et du professionnalisme, par son Son Excellence, Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, président du Conseil supérieur de la magistrature...". Cela, à l'occasion de la réunion de ladite instance, le 04 août dernier.

C'est donc dans un tel contexte que le procureur près la Cour des comptes a saisi cette occasion pour "remettre à l'esprit des uns et des autres ces valeurs cardinales qui se recoupent approximativement avec les exigences statutaires selon



Photo: Wilfried MBINAH

lesquelles tout magistrat doit, tout au long de l'exercice de ses fonctions et mêmes après la cessation de celles-ci, faire preuve d'honneur, de loyauté, de dignité et de compétence professionnelle."

Charlotte Mpage : "En effet, le magistrat qui n'est soumis qu'à l'autorité de la loi, doit remplir consciencieusement ses fonctions, respecter scrupuleusement la loi, garder religieusement le secret des délibérations et se conduire en tout comme un digne et loyal magistrat. Il s'agit là de devoirs fondamentaux particulièrement riches et vastes

qui doivent être compris, acceptés et assimilés par tout magistrat dès son intégration et sa prestation de serment (...)."

Et de conclure : "Je voudrais terminer mon propos en exhortant les juges des ordres judiciaire, administratif et financier, où qu'ils soient, à se conformer plus rigoureusement aux règles déontologiques qui régissent l'exercice de cette noble profession qu'ils ont, chacun en ce qui le concerne, librement choisie". Espérons que cette exhortation, plutôt pertinente, ne tombera pas dans les oreilles de sourds.



Magistrats au terme de l'audience solennelle de rentrée judiciaire

Une femme à la tête de la Cour de cassation

Y.FI
Libreville/Gabon

LE moins que l'on puisse dire, c'est que ces derniers temps, les femmes ont le vent en poupe. C'est dire que la mayonnaise de la décennie de la femme prend forme. Après la nomination de Rose Christiane Ossouka Raponda à la tête du gouvernement, voilà qu'une autre femme, Julienne Olga N'Zamba Massounga épouse Tchikaya, a été portée à la tête de la Cour de cassation, lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature. Une grande première depuis la création de cette instance judiciaire. La promue

accède à cette prestigieuse fonction après vingt-neuf (29) ans de bons et loyaux services dans le corps judiciaire.

Après son baccalauréat obtenu en 1984, elle s'inscrit à l'Université Omar Bongo (UOB). Elle en sortira quatre ans plus tard, nantie d'une maîtrise en droit privé. Avant de s'envoler pour la France, pour compléter son cursus. De retour au pays, elle débute sa carrière en 1991 en qualité de juge du siège au tribunal de première instance de Libreville. En 2000, elle intègre la Cour d'appel. Dix ans plus tard, elle est promue conseiller à la Cour de cassation. Toujours en quête de perfectionnement,

en octobre 2016, elle repart en France préparer un diplôme en Contentieux international des affaires.

Julienne Olga N'Zamba Massounga épouse Tchikaya succède ainsi à Jean-Jacques Oyono. Devenant ainsi la cinquième personnalité à occuper le poste de Premier président de la Cour de cassation. Elle prend la tête de cette institution judiciaire dans un contexte atypique car, marqué par les affres de la pandémie de coronavirus et de nombreux écueils internes inhérents, entre autres, à l'absence d'un siège.

Tel un maçon, la promue est attendue au pied du mur.



Photo: Presse Présidentielle